



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Amendement 2

T.503

(08/95)

TERMINAUX POUR LES SERVICES TÉLÉMATIQUES

**PROFIL D'APPLICATION DE DOCUMENT
POUR L'ÉCHANGE DE DOCUMENTS
DE TÉLÉCOPIE DU GROUPE 4**

**Amendement 2 à la
Recommandation UIT-T T.503**

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1^{er}-12 mars 1993).

L'Amendement 2 à la Recommandation UIT-T T.503, que l'on doit à la Commission d'études 8 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvé le 11 août 1995 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1995

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

RÉSUMÉ

La Recommandation T.503 définit le profile d'application de document pour les télécopieurs du groupe 4. L'amendement 1 contient les révisions de l'Annexe B, tandis que le présent amendement contient la définition de nouveaux attributs ajoutés en tant qu'option pour l'application de la Recommandation T.85 au codage des documents monochromes.

**PROFIL D'APPLICATION DE DOCUMENT POUR L'ÉCHANGE
DE DOCUMENTS DE TÉLÉCOPIE DU GROUPE 4**

(1995)

TABLEAU 1/T.503

Attributs du profil de document

Attribut	Classe	Valeurs admissibles
Descripteur de profil de document	M	
Structure physique spécifique	m	Présente
Caractéristiques du document	M	
Profil d'application du document	m	Télécopie du groupe 4
Classe d'architecture du document	m	Formaté
Caractéristiques non essentielles du document	NM	
Dimensions de page	nm	Courrier Nord-Américain = ...
:		:
:		:
Type de codage	nm	Codage séquentiel simple T.85 (Note 3)
Attributs de codage des graphiques en points	NM	
Compression	nm	Sans compression
Caractéristiques de présentation des graphiques en points	NM	
Densité de transmission en pixel	nm	5 BMU (240 pixels/25,4 mm) 4 BMU (300 pixels/25,4 mm) 3 BMU (400 pixels/25,4 mm)

NOTE 3 – Si la capacité L_0 de base est prise en charge, l'identificateur d'objet {0020850} sera indiqué.

Si la capacité L_0 optionnelle est prise en charge, l'identificateur d'objet {0020851} sera indiqué. Quand l'identificateur d'objet {0020851} est indiqué, l'identificateur d'objet {0020850} l'est aussi.

Ce schéma de codage est défini à l'article 4 /T.85.

TABLEAU 6/T.503

Attributs applicables aux portions de contenu

Attributs	Qualificateurs	Valeurs de base	Valeurs par défaut	Valeurs secondaires
Identificateur de mise en page de contenu	nm	Comme défini dans la Rec. T.412	Néant	Néant
Type de codage	d	T.6	T.6	Codage séquentiel simple (T.85)
Attributs de codage des graphiques en points				
Nombre de pixels par ligne	d	Comme défini dans le Tableau 3/T.563	Comme défini dans le Tableau 3/T.563	Néant
Compression	d	Compressé	Compressé	Sans compression
Nombre de pixels rejetées	d	Comme défini dans le Tableau 3/T.563	Comme défini dans le Tableau 3/T.563	Néant
Information de contenu	m	Chaîne T.6	Néant	Chaîne à codage séquentiel simple T.85